



COMMUNIQUÉ

N° : 56

Les compagnies aériennes applaudissent à l'accord historique de l'OACI sur le carbone

6 octobre 2016 (Montréal) – L'Association du transport aérien international (IATA) a félicité les États qui, sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ont conclu une entente historique pour mettre en place une mesure fondée sur le marché qui soutiendra les efforts des compagnies aériennes en vue de stabiliser les émissions grâce à une croissance neutre en carbone.

L'accord a été conclu par les États participant à la 39^e Assemblée de l'OACI qui s'achevait aujourd'hui à Montréal, au Canada. Les 191 États membres de l'OACI ont accepté de mettre en place le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

« La signification historique de cet accord ne peut être surestimée. Le CORSIA est le premier instrument mondial touchant un secteur industriel tout entier. L'accord sur le CORSIA a transformé le travail de plusieurs années de préparation en une solution efficace permettant aux compagnies aériennes de gérer leur empreinte carbone. L'aviation est un catalyseur de développement social et de prospérité économique. C'est une entreprise de liberté qui fait de notre monde un endroit meilleur. L'accord garantit que les contributions économiques et sociales de l'industrie aérienne s'accompagneront d'efforts de pointe en vue d'assurer sa durabilité. Avec le CORSIA, l'aviation demeure à l'avant-garde des industries qui combattent les changements climatiques », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

La mise en œuvre du CORSIA commencera par une période de participation volontaire (2021-2026), pour ensuite devenir obligatoire. « L'enthousiasme et l'engagement des États à l'égard de la période volontaire sont impressionnants. Même les États qui normalement n'aurait pas l'obligation de participer, comme les petits États insulaires et les pays en développement, ont démontré leur engagement en signant l'accord. Le nombre d'États qui se portent volontaires pour la première phase s'élève maintenant à 65, de sorte que le CORSIA couvrira, selon nos estimations, plus 80 % de la croissance après 2020. Et nous continuons d'encourager d'autres États à adhérer », explique M. de Juniac.

En soi, le CORSIA ne conduira pas à l'avenir durable de l'aviation. En plus de cette mesure mondiale fondée sur le marché, l'industrie poursuivra ses efforts dans le cadre de sa stratégie à quatre paliers sur les changements climatiques, qui prévoit l'amélioration des technologies, des opérations et des infrastructures, complétée par le CORSIA.

« L'entente survenue aujourd'hui démontre ce qu'on peut accomplir en travaillant de concert. L'industrie aérienne comprend que la durabilité est essentielle. Les compagnies aériennes vont poursuivre leurs investissements dans les nouvelles technologies, en particulier les nouveaux aéronefs et les carburants de remplacement durables, afin d'améliorer leur bilan environnemental. Et nous allons continuer de demander aux gouvernements de participer à l'effort, en investissant dans la modernisation de la gestion

du trafic aérien et en adoptant des politiques susceptibles de favoriser la commercialisation des carburants de remplacement durables pour l'aviation », ajoute M. de Juniac.

Pour faire en sorte que le CORSIA soit équitable et qu'il n'entraîne pas de distortion du marché, le mécanisme comportera des modalités permettant de tenir compte des situations spéciales comme celles des compagnies aériennes en rapide croissance et des compagnies ayant déjà fait des efforts considérables pour améliorer leurs résultats environnementaux.

« Cet accord marque la fin du processus visant à rassembler la volonté politique nécessaire à la mise en place d'une mesure fondée sur le marché pour l'aviation. Il reste beaucoup de travail technique à réaliser pour en assurer une mise en œuvre efficace et efficiente; et pour garantir l'intégrité environnementale et la simplicité administrative du mécanisme. Au cours des prochaines années, nous allons travailler en étroite collaboration avec l'OACI afin de développer les capacités des autorités réglementaires et de l'industrie », conclut M. de Juniac.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 265 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.